

Affaires courantes

Les 43 000 pétitions que nous avons reçues et les nombreuses consultations que nous avons tenues auprès de citoyens qui craignent que nos eaux, et surtout les eaux de la rivière Thompson-Nord, soient vendues, nous ont incités à présenter cette mesure législative.

Le projet de loi nous paraît nécessaire, puisque le gouvernement refuse de reconnaître que nos ressources en eau sont menacées étant donné l'empressement qu'il met à faire adopter l'Accord de libre-échange nord-américain au Parlement. Puisque le gouvernement n'a pas réussi à insérer dans l'Accord de libre-échange avec les États-Unis, ni dans l'Accord de libre-échange nord-américain avec le Mexique et les États-Unis, des exclusions précises s'appliquant à l'exportation massive et au transfert des eaux, des spécialistes de la gestion des ressources et des conseillers juridiques de renommée internationale ont conclu que l'eau était un produit, tel que défini dans les deux accords et dans le GATT, et devenait par conséquent une marchandise d'exportation légitime pouvant être acheminée vers les États-Unis et le Mexique.

Des milliers et des milliers d'habitants de la Colombie-Britannique, forts de l'appui de citoyens de toutes les régions du Canada, nous ont fait savoir qu'ils voulaient que ce projet de loi soit adopté avant les vacances parlementaires afin que nos étendues et cours d'eau douce soient protégés.

Mme le vice-président: M. Riis propose que le projet de loi soit lu pour la première fois et que l'impression en soit ordonnée.

Conformément au paragraphe 69(1) du Règlement, la motion est adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

M. Riis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Bien qu'il n'y ait pas eu consultations, je me demande s'il y a consentement unanime pour que ce projet de loi soit renvoyé dès que possible au comité permanent compétent.

Pourrais-je demander le consentement unanime de la Chambre, s'il vous plaît?

Mme le vice-président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

Mme le vice-président: De toute évidence, il n'y a pas, pour l'instant, consentement unanime pour renvoyer le projet de loi au comité.

COMMUNICATIONS ET CULTURE

TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Madame la Présidente, dans la foulée de la présentation, il y a quelques instants, du rapport du Comité permanent des communications et de la culture concernant la violence à la télévision, je tiens à présenter la résolution suivante:

Que la Chambre note qu'une pétition, déposée par Virginie Larivière, de Saint-Polycarpe, le 18 novembre 1992, et signée par plus de 1,3 million de personnes, exprimait les graves préoccupations des signataires quant à la violence à la télévision au Canada et demandait au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour réduire cette violence.

Que cette pétition a été renvoyée au Comité permanent des communications et de la culture, qui a présenté son rapport à la Chambre aujourd'hui.

Qu'à titre de mesure importante visant à contribuer à la réduction de la violence dans la société canadienne, la Chambre demande à tous les Canadiens d'exercer le maximum d'influence de toutes les manières raisonnables possibles, afin de contrôler et de diminuer les scènes de violence sur les écrans de télévision au Canada.

Que la Chambre exhorte le gouvernement fédéral, les provinces et l'industrie à prendre conjointement des initiatives pour mettre sur pied un système universel de classification des films, des vidéos et des émissions de télévision, au Canada.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Madame la Présidente, il y a eu des consultations au sein de l'opposition officielle, notamment avec la députée de Mont-Royal, et l'opposition officielle veut accorder son consentement à cette motion.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Madame la Présidente, nous avons tenu des consultations et je dois dire, au nom du caucus néo-démocrate, que nous appuyons avec enthousiasme cette résolution. En fait, nous voudrions qu'elle aille encore un peu plus loin, mais c'est un début.

M. Alex Kindy (Calgary—Nord—Est): Madame la Présidente, j'appuie bel et bien cette initiative. Je la trouve excellente. Je crois bien que les indépendants l'approuvent.

[Français]

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert): Madame la Présidente, je tiens à dire qu'effectivement, nous, du Bloc québécois, avons également été consultés et que nous sommes en faveur de cette motion, que nous appuyons.

Cependant, j'aimerais faire remarquer au gouvernement qu'on nous a remis la résolution écrite en anglais seulement, encore une fois. J'aimerais qu'à l'avenir, on puisse l'avoir en français également.